Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_222-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 15 décembre 2025
Délibération D25-222

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 38
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : François Hamon

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Roger Héré **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Guimaëc** : Pierre Le Goff à François Hamon **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Morlaix :** Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Hervé Le Ruz **Plouigneau** : Joëlle Huon à Joseph Irrien, Odette Colas à Roger Héré **Plourin-lès-Morlaix** : Claude Poder à Morgane Bicrel **Taulé** : Gilles Creach à Aude Goarnisson.

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouigneau** : Johny Delépine **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski.

Accompagnement du projet de résidence jeunes actifs - Morlaix (financement PLS)

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°1 "Répondre aux besoins en logements dans leur diversité" et n°4 "Faciliter les parcours résidentiels et répondre aux besoins spécifiques

Rapporteur : Yvon Laurans

Morlaix Communauté accompagne dans le cadre de sa politique habitat, les opérations de logements locatifs sociaux faisant l'objet d'un financement adossé aux prêts réglementés de la Caisse des Dépôts Consignation (CDC) à savoir :

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_222-DE

- le prêt locatif aidé d'intégration – ordinaire (PLAI-O, logements dit très sociaux),
- le prêt locatif aidé d'intégration – adapté (PLAI-A, logements dits très sociaux adaptés, dont les locataires bénéficient en plus d'un accompagnement social),
- le prêt locatif à usage social (PLUS, logements dits sociaux).

Dans la poursuite du renouvellement du quartier gare, un projet de « Résidence jeunes actifs » est envisagé sur l'îlot Gambetta à Morlaix. L'opération, portée par le promoteur Uniti et rétrocédée par la suite au bailleur social Finistère Habitat, comportera un total de 101 logements locatifs sociaux dont 86 financés en PLS et 15 financés en PLUS.

Le financement des logements en PLS a été privilégié par le bailleur social pour les raisons suivantes :

- permettre plus de flexibilité sur les publics à accueillir : jeunes actifs, étudiants, apprentis, saisonniers...
- faciliter l'équilibre financier du projet ;

En 2024, le coût estimatif de l'opération était de 10 451 850 € TTC. Afin d'assurer l'équilibre financier du projet, Finistère Habitat avait sollicité une subvention communautaire de 338 000 €, soit une aide moyenne de 3 346 € par logement.

Le projet ayant été inscrit à la programmation 2024 (délibération D24-163) et considérant les besoins croissants du public jeunes sur le territoire et l'utilité sociale du projet, il est proposé que Morlaix Communauté accompagne, la réalisation du projet de la Résidence Jeunes Actifs par l'attribution d'une subvention de 338 000 €.

Vu le PLUi-H 2020-2025 – Orientation 4 : Faciliter les parcours résidentiels et répondre aux besoins spécifiques,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement - Habitat - Mobilités - Mer et Littoral du 12 novembre 2025,

Considérant l'utilité sociale du projet, à savoir le logement des jeunes et son inscription dans une logique de renouvellement urbain,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **de valider l'accompagnement financier du projet de résidence jeunes sur la base des aides sollicitées par Finistère Habitat,**
- **d'autoriser le Président de Morlaix Communauté, ou son représentant, à signer la convention d'attribution de subvention d'équipement avec Finistère Habitat.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
François Hamon

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ